Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_104-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_06_104

Objet : Budget Supplémentaire 2026 : Budget Assainissement Non Collectif

LE MERCREDI 24 JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle Pierre Jakez Hélias, Place Corentin Hénaff, 29710 POULDREUZIC sous la présidence de Philippe RONARC'H.

Présents : BERRIVIN Annie, BEST Célia, BOURDON Fabien, BUREL Michèle, GENTRIC Alexis, GLAZ Christine, GUENOLE Claudie, HUET Jean Baptiste, LAGADEC Patrice, LE COZ Hervé, LE DISSEZ Mordiern, LE DIZES Philippe, LE DONGE Magali, LE GAC Morvan, LE LOC'H Christophe, OLIVIER Martine, ORY Valentin, PETILLON Loïc, PLOUHINEC Jocelyne, PLOUHINEC Lucien, PORS Olivier, QUERE Micheline, RAPHALEN Michel, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, VIVIEN Nelly, ZILLER Fanny.

Représentés : CANEVET Michel (pouvoir à OLIVIER Martine), DURAND Dorothée (pouvoir à ORY Valentin), KERSUAL Joelle (pouvoir à RAPHALEN Michel).

Absents excusés : CARIOU Jacques, FLOCHLAY Loic, KERSAUDY Maria, LE DONGE Jean-Luc

Absent : GENTRIC Guénolé

Secrétaire de séance : PETILLON Loïc

Date de convocation et de publication : 18 juin 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 30
Votants : 30
- dont « pour » : 30
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Magali LE DONGE, conseillère déléguée, rappelle au Conseil Communautaire que le budget primitif a été voté le 5 mars 2026. Il est rappelé qu'après l'adoption du compte administratif, le budget supplémentaire est l'étape budgétaire permettant d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur dans le budget en cours. Il tient compte des décisions d'affectation des résultats qui sont intervenues à l'issue de l'adoption des comptes administratifs. Enfin, il est l'occasion d'apporter certaines modifications de crédits en dépenses et en recettes afin d'ajuster les inscriptions nécessaires à la fin de l'exercice.

Les inscriptions budgétaires prévues sont les suivantes pour le budget Assainissement Non Collectif

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260624-CC_2026_06_104-DE

En Fonctionnement :

Dépenses :

	Montant du BP	Montant des RAR	Montant du BS	Montants BP+REPORTS+BS
Dépenses de fonctionnement par chapitre	150 000,00	-	-	150 000,00
011 Charges à caractère général	5 000,00	-	-	5 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00	-	-	70 000,00
023 Virement à la section d'investissement	-	-	-	-
65 Autres charges de gestion courante	75 000,00	-	-	75 000,00
67 Charges exceptionnelles	-	-	-	-

Pas de changement en dépenses de fonctionnement dans le cadre du BS

Recettes :

	Montant du BP	Montant des RAR	Montant du BS	Montants BP+REPORTS+BS
Recettes de fonctionnement par chapitre	150 000,00	-	-	150 000,00
002 Résultat d'exploitation reporté	-	-	28 651,32	28 651,32
70 Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	50 000,00	-	-	50 000,00
75 Autres produits de gestion courante	100 000,00		- 28 651,32	71 348,68
77 Produits exceptionnels	-	-	-	-

Affectation du résultat au chapitre 002

En annexe :

- *Maquette BS 2026 Assainissement non collectif*

Après une présentation du Budget supplémentaire 2026 en bureau communautaire, réuni le 16/06/26 puis en séance du conseil communautaire du 24/06/2026,

Sur proposition de Magali LE DONGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-Adopte le présent budget supplémentaire sur le budget Assainissement Non Collectif 2026

Le secrétaire de séance,
Loïc PETILLON

Le Président
Philippe RONARC'H